



LA NATURE DANS LA VILLE

COMMUNE DE TOMBLAINE

Sommaire

Tomblaine en bref	2
Un peu d'histoire Tomblainoise	3
Plan de la Ville de Tomblaine et de ses espaces verts	4
L'AMÉNAGEMENT DU PAYSAGE ET DU FLEURISSEMENT À TOMBLAINE	5
Gestion de l'aménagement du paysage et du fleurissement.....	5
Le Service Environnement	5
La Métropole du Grand Nancy	5
Vers une gestion écoresponsable	6
LE PATRIMOINE PAYSAGER ET VÉGÉTAL.....	7
Les espaces d'accompagnement	7
Le patrimoine arboré	7
Les parcs et squares.....	9
Les pelouses et prairies urbaines	11
Le fleurissement raisonné.....	11
L'Espace Naturel Sensible	12
Le catalogue végétal.....	14
LE CADRE DE VIE ET LES ACTIONS ENVIRONNEMENTALES.....	16
Le désherbage alternatif.....	16
Vers une meilleure gestion de l'eau	17
Les jardins familiaux.....	17
Le retour à des pratiques raisonnées pour la protection de l'environnement et la préservation de la biodiversité	17
Valorisation des déchets	17
ANIMATION ET VALORISATION DU TERRITOIRE.....	18
Vers plus de communication avec la population	18
La mise en place de thématique pour nos espaces verts.....	19
Les animations pédagogiques tournées vers les enfants.....	20
Concours des maisons fleuries.....	21

Conception : Service Communication
Rédaction : Service Environnement
Impression : Lorraine Graphic Imprimerie
Publication : Juin 2019

Crédits photos : Mairie de Tomblaine, Jean-Claude Thirion, Julien Soret, Lucarelli, Ocrdu, Per Harald Olsen, Angélique Dias Ferraz, Wikimedia - Catalogue végétal © DR.



Jean-Pierre Laurency

1^{er} Adjoint au Maire
délégué à l'Urbanisme,
aux Travaux, au Cadre de Vie
et au Développement Durable



Édito

Madame, Monsieur,

L'équipe municipale est fière de vous présenter ce document tant il démontre une volonté d'ouvrir la ville en permanence à la nature. Les services municipaux s'y emploient quotidiennement mais le respect de la faune, de la flore et de la biodiversité est une responsabilité collective. C'est pourquoi ce document explique (parfois un peu techniquement) notre démarche et vise à nous sensibiliser toutes et tous. Portons ensemble cette belle ambition pour la qualité de vie à Tomblaine.

Hervé Féron

Maire de Tomblaine



Emmanuel Rosina

Conseiller Municipal
Vice-président de la
Commission Municipale
Environnement



Tomblaine en bref

Tomblaine est une commune de Meurthe-et-Moselle, située dans la banlieue de Nancy. La ville est bordée par la Meurthe qui représente la frontière naturelle avec Nancy et trois ponts nous relient à cette dernière.

La population légale lors du dernier recensement est de 9 154 habitants. Hervé Féron en est le Maire depuis 2001. La commune s'étend sur une surface de 5,6 km² et fait partie de la Métropole du Grand Nancy.



Tomblaine, c'est aussi :

- Trois groupes scolaires d'enseignement primaire ;
- Une cité scolaire comprenant un lycée d'enseignement général, un lycée d'enseignement professionnel et un collège ;
- Un centre de loisirs ;
- Un complexe sportif avec deux terrains de football et un terrain stabilisé ;
- Un centre socioculturel et sportif : l'Espace Jean Jaurès ;
- Une maison de santé pluriprofessionnelle avec deux murs végétalisés et une toiture végétalisée ;
- Quatre parcs publics, deux squares et l'Île aux Oies ;
- Un centre sportif de canoë-kayak ;
- Le stade de football Marcel Picot ;
- La Maison Régionale des Sports ;
- Deux gymnases près des établissements scolaires (COSEC) ;
- Deux gymnases scolaires (Badinter et Brossolette) ;
- Le stade d'athlétisme Raymond Petit ;
- Un Espace Naturel Sensible (ENS) avec les Îles du Foulon et de l'Encensoir.

Fresque Rue du 1^{er} Mai
par Marline Sauvageot





Tomblaine s'étend du nord au sud le long de la Meurthe, qu'elle a subi depuis plusieurs siècles comme une contrainte jusqu'à la dernière crue de 1983.

De 1540 à 1842, un bac assurait la traversée de Nancy à Tomblaine.

En octobre 1842, le vieux pont de Tomblaine fut ouvert. Il fut construit par le Baron Henri Buquet qui fut Maire de Nancy et conseiller général de la Meurthe. S'agissant d'un investissement privé, un péage fut pratiqué de 1842 à 1896. En 1896, le pont fut racheté par la Ville de Tomblaine qui pratiqua l'octroi jusqu'en août 1943.

Qu'il s'agisse du péage ou de l'octroi, le passage du pont était très onéreux. Un an

de droit de passage équivalait à deux mois de salaire d'un bon ouvrier. Beaucoup de Tomblainois restaient donc à Tomblaine où quelques entreprises étaient implantées.

Il y avait notamment le moulin de Tomblaine dont la création remonte aux 13^{ème} et 14^{ème} siècle. En 1888, le moulin fournissait plus de 60 000 quintaux de produits par an pour la commune (soit environ 170 quintaux par jour). Le moulin cessa de fonctionner vers 1920/1921. Une manufacture de toiles de coton et d'étoffes de laine s'installa en 1788 à proximité du moulin, utilisant sa force motrice

En 1842, on note la création d'une fabrique de glucose ou sirop de fécule de pommes de terre. Il existait également jusqu'en 1984 la société Bouyer, qui fabriquait des motoculteurs.

Les difficultés de liaison par le pont avec Nancy incitaient les Tomblainois à rester à Tomblaine. Le peu d'entreprises implantées à Tomblaine offraient insuffisamment d'emplois. Ainsi, beaucoup de Tomblainois travaillaient la terre. La tradition maraîchère, en complément de l'activité de l'école d'agriculture, se développait à Tomblaine. En 1963, huit maraîchers professionnels, employant chacun un grand nombre d'ouvriers au maraîchage, exerçaient encore à Tomblaine.

Mais l'histoire de Tomblaine, c'est aussi celle de Cerf Beer (ou Cerf Berr), devenu seigneur de Tomblaine en 1785. Il racheta la ferme et fit construire le château. Cerf Beer fit procéder au premier recensement : on compta alors à Tomblaine vingt-deux ménages et six veuves.

De son vrai nom Hirtz de Medelsheim (1726-1793), Cerf Beer était un homme politique et philanthrope, et un personnage important de la communauté juive alsacienne. Préposé de la nation juive, il fut un des grands acteurs de l'émancipation des juifs de France. Il a inspiré Balzac pour son personnage du Baron d'Aldriger.

Le 31 octobre 1879, le château de Tomblaine devint une École d'agriculture par arrêté du Ministère de l'Agriculture. L'École d'agriculture Mathieu de Dombasle fut rendue opérationnelle le 29 novembre 1879. Elle dispensait alors un enseignement agricole aux garçons et aux filles sur la tenue d'une ferme. La ferme rachetée par Cerf Beer devint la ferme d'application de l'École d'agriculture. En hommage à Mathieu de Dombasle (1777-1843), précurseur de l'enseignement supérieur agricole français, qui inventa une charrue avec versoir sans roue, l'École d'agriculture de Tomblaine prend son nom. Pasteur aurait séjourné et travaillé quelques temps dans cette ferme.

En 1953, l'École d'agriculture déménagea à Pixérécourt, la Ville de Tomblaine ayant été en grande partie détruite en 1944 par les bombardements.

Ces éléments d'histoire revêtent un caractère particulièrement important pour les Tomblainois, d'où leur volonté d'entretenir la mémoire en conservant et en restaurant la ferme.

Plan de la Ville de Tomblaine et de ses principaux parcs et squares



L'aménagement du paysage et du fleurissement à Tomblaine

Dans un souci de gestion durable de son patrimoine paysager, la commune de Tomblaine travaille sur l'élaboration d'un plan de gestion différenciée, afin d'avoir une démarche cohérente dans sa stratégie d'aménagement et d'entretien de ces différents espaces.

La présence d'un Espace Naturel Sensible de 17 ha, la création d'un centre socioculturel, d'une Place des Arts, les divers parcs et squares ainsi que la création d'une nouvelle ZAC nous ont confortés dans cette démarche au vu des différentes spécificités et utilisations des sites.

Pour une bonne intégration paysagère, les espaces d'accompagnement de la ZAC Bois la Dame sont végétalisés.

Le fleurissement annuel et bisannuel se concentre essentiellement sur le centre-ville et ce sont les arbres, arbustes et vivaces qui prennent le relais vers les extérieurs.

Gestion de l'aménagement du paysage et du fleurissement

Le Service Environnement



Le Service Environnement de la commune se compose de six agents « Espaces Verts » et de quatre agents « Propreté » pour aménager et entretenir les divers parcs, squares, espaces verts de la ville et assurer les missions de nettoyage extérieur.

Les agents ont depuis quelques années adopté des gestes écoresponsables dans leurs façons de travailler afin de préserver les ressources et la biodiversité.

Leur savoir-faire est également mis à profit pour répondre aux demandes diverses des habitants sur les conseils de jardinage.

La Métropole du Grand Nancy

Le Service Espaces Verts du Grand Nancy est un partenaire qui œuvre à nos côtés sur l'entretien et l'aménagement des espaces d'accompagnement de voirie ainsi que sur la gestion des arbres d'alignement.

Par cohérence, nous maintenons des relations étroites afin de définir les mêmes orientations de gestion des espaces verts (tontes différenciées, diversification des plantations, tailles raisonnées).

Une collaboration est également mise en œuvre avec le Service Écologie Urbaine pour la gestion de notre espace naturel sensible (inventaire de la flore et de la faune, maintien d'habitat naturel, création de zones refuges).

Avec l'ouverture du parc Georges Brassens en 2016, constitué de trois bassins alimentés par les eaux de pluie collectées au niveau de noues végétalisées de la ZAC Bois la Dame, nous avons pris conscience que cet espace devait faire l'objet d'un entretien différencié, pour des raisons évidentes de biodiversité.

Comme indiqué en amont, la commune travaille à l'élaboration de son plan de gestion différenciée.

La première étape consiste en l'état des lieux de la commune. Il s'agit d'un inventaire quantitatif et qualitatif des espaces. La seconde étape repose sur la classification de ces espaces par codes d'entretien. Il ne s'agit pas de donner une valeur aux espaces mais de définir précisément la prescription d'entretien en fonction de leur utilisation et de leur fréquentation.

Code 1 : espaces verts horticoles

Entretien soigné sur le site
Abords de bâtiments publics
Mairie, Espace Jean Jaurès,
centre-ville

Code 2 : espace jardinés

Entretien régulier, le végétal a un
port plus libre.
Possibilité de pratique extensive
Écoles, accompagnement de
voirie, parcs et squares

Code 3 : espaces verts rustiques

Gestion extensive, seuls les
abords sont entretenus plus
fréquemment
Parc Georges Brassens

Code 4 : espace naturel

Accompagnement de la nature, la
flore spontanée est privilégiée.
Entretien ayant pour but de
laisser le site propre
Espace Naturel Sensible

Code 5 : terrain de sport

Entretien inhérent à l'utilisation du
site pour leurs pratiques sportives

> Chaque site bénéficiera à terme
de sa propre cartographie.

L'exemple de cartographie du Parc Georges Brassens
Code de gestion : 3



Types de surface

- | | |
|---|---|
|  Prairie |  Massifs arbustifs / Vivaces |
|  Voirie |  Mares / Zones humides |
|  Gazon |  Zones refuge |
|  Aires de jeux | |

Le patrimoine paysager et végétal

Les espaces d'accompagnement

Depuis plus de dix ans, la commune, en lien avec la Métropole du Grand Nancy, mène une campagne importante de plantation dans un souci de revalorisation de ces espaces : Avenue d'Hasbergen, Boulevard du Millénaire, ZAC Bois la Dame, Rue Pablo Picasso.

Notre objectif est d'améliorer le cadre de vie des habitants mais aussi de véhiculer une image accueillante.

Chaque nouveau projet s'accompagne dès que possible par un enfouissement des réseaux.

Il s'agit avant tout d'aménager notre territoire communal au travers des entrées de ville, des abords de bâtiments publics et des espaces d'accompagnement de voirie.

C'est aujourd'hui près de 27 000m² de massif arbustifs répartis sur la ville pour former le tissu végétal.

Le patrimoine arboré

2 346 arbres implantés sur la commune

Chaque année la commune et le grand Nancy veillent à la préservation et l'entretien du patrimoine arboré. Pour la campagne 2018/2019, ce sont au total 264 arbres qui ont été élagués.

Ces entretiens visent à conserver la forme structurelle des arbres mais également à assurer un suivi sanitaire.

Chaque arbre abattu est systématiquement remplacé par des variétés adaptées à son environnement direct afin que le développement de sa partie aérienne ne pose aucune contrainte par rapport aux bâtiments ou réseaux divers.





Les parcs et squares

Le Parc Georges Brassens

Véritable poumon vert de 2,5 ha, ce parc a ouvert ses portes en 2016. Cet ensemble est composé de vastes zones enherbées, de trois petits étangs alimentés par les eaux de pluie collectées par des noues végétalisées, d'un parcours sportif et de multiples jeux dont une tyrolienne, ce qui en fait un vrai lieu de cohésion sociale.

Ce parc est aujourd'hui un exemple de préservation de la biodiversité. Plus de la moitié des zones enherbées sont traitées en fauches tardives et lui confère une ambiance naturelle. Des zones refuges sont présentes pour permettre à la faune de s'implanter durablement.

Les jeux installés sont en robinier pour une meilleure intégration paysagère.

La première fauche a lieu au plus tôt entre le 15 et 30 juillet afin d'assurer la période de reproduction pour un grand nombre d'espèces nichant au sol.

Ce procédé facilite la germination et l'implantation d'espèces indigènes qui participent fortement à la préservation de la biodiversité et au fleurissement champêtre de l'espace.



Le Parc des Robinsons

Véritable lieu de lien social, ce parc de 8700 m² composé de 33 arbres, de mobilier urbain et d'une aire de jeux est entouré par les jardins familiaux « Verlaine » et le terrain stabilisé « Maurice Icard ».

Jardiniers, sportifs et familles se côtoient en un seul et même lieu.



Le Parc Juliette Drouet du Foyer Marcel Grandclerc

Situé rue Lamartine et jouxtant le bâtiment du Foyer de personnes âgées « Marcel Grandclerc », ce parc de 7400 m², composé de 30 arbres, est un véritable espace de quiétude pour l'ensemble des résidents qui aiment s'y promener et s'y détendre.

Des carrés potagers y ont été installés en 2018 pour faire découvrir les joies du jardinage à chacun.



Le Square des Droits de l'Enfant

Au cœur du centre-ville, ce petit parc de 1 600 m² borde les rives de Meurthe, vingt-huit arbres y sont implantés.

Le square Jules Guesde

Situé à l'angle de la rue Camélinat et de la rue Jules Guesde, ce square de 3 728 m² est composé par 51 arbres, 7 bosquets arbustifs. Il est également agrémenté par une aire de jeux et du mobilier urbain.



Les pelouses et prairies urbaines

39.8 Ha de tonte et 23 Ha de fauche tardive

Une tonte différenciée est pratiquée sur la commune afin de varier les fréquences de passage sur un site, en fonction des usages pour offrir des ambiances différentes.



- Zones 1 et 5 tonte à 5 cm – 20 à 25 fois/an.
- Zones 2 et 3 tonte 7 cm - 12 à 15 fois/an.
- Les zones 3 et 4 se composent de prairies urbaines où l'on pratique une fauche tardive 1 à 2 fois/an.

80% des tontes réalisées par la commune sont effectuées en mulching pour diminuer les exportations de déchets verts.

→ Retrouvez les différentes zones p. 6.

Le fleurissement raisonné

Notre stratégie de fleurissement repose sur deux grands axes d'aménagement. Le critère esthétique est privilégié pour les zones 1 et 2 alors que c'est le critère écologique et rustique qui guide notre choix pour les zones 3 et 4.

Fleurissement zones 1 et 2



Ce fleurissement composé essentiellement d'annuelles et bisannuelles cible les lieux à fort passage comme les abords de bâtiments publics ou rond-points.

C'est ainsi que chaque année le service espaces verts met en place 5 000 plantes annuelles et 72 suspensions pour fleurir la cité durant l'été.

Les diverses scènes végétales se composent d'environ 35 espèces différentes avec les plantes de structure, de bordures et de remplissage. Afin d'offrir un décor original, nous intégrons des plantes à feuillage, des graminées, des potagères ainsi que des plantes molles.

A l'automne, nous mettons en place 4 500 bisannuelles et 3 000 bulbes.

Fleurissement zones 2 et 3

Le paysagement de notre commune cherche à créer des scènes végétales pérennes avec un échelonnement des floraisons grâce aux vivaces arbustes rosiers graminées et bulbes. Elles offrent un intérêt tout particulier pour l'embellissement durable.



L'Espace Naturel Sensible

Situées sur la rive droite de la Meurthe à deux pas du centre-ville, les îles du Foulon et de l'Encensoir, font parties des six Espaces Naturels Sensibles de la Métropole du Grand Nancy. En 2009, le Conseil Départemental a classé ces îles en Espace Naturel Sensible.

Les études menées ayant confirmé le grand intérêt écologique, faunistique et floristique de ce site, en mettant en valeur la présence de plus de 200 espèces végétales, dont le trèfle scrabble protégé en Lorraine.

Une variété riche de mammifères, d'insectes, d'amphibiens et de reptiles :

- **Castors, renards, blaireaux...**
- **52 espèces d'oiseaux**
- **73 espèces de papillons**
- **19 espèces de libellules**

Quelques exemples de la faune présente sur le site



Écureuil



Chevreuil



Lézard des murailles



Grand mars changeant



Martin-pêcheur



Libellule



Castor d'Europe



Pic épeiche



Grenouille verte



Poule d'eau



Bruant jaune



Renard

Sur un parcours d'environ 2 kilomètres, les promeneurs peuvent découvrir différents écosystèmes, comme les milieux aquatiques, prairies, boisements, et se référer aux divers panneaux pédagogiques installés pour comprendre le fonctionnement de chacun, ainsi que les divers animaux et plantes qui y sont présents.

Fleurs annuelles et bisannuelles

Rudbeckia – Agastache – Achyranthe – Euphorbe diamant frost – Sauge mystic – Chou noir de Toscane – Pensées – Myosotis – Monnaie du pape – Œillet d'Inde



Plantes vivaces

Symphytum – Pachysandra – Heuchere – Nepeta – Lamium – Geranium macrorrhizum



Arbres et arbustes

Alnus incana – *Sophora japonica* – Liquidambar – *Fraxinus exelsior* – *Carpinus betulus* – *Sorbus aria*
Acer campestre – *Larix decidua* – *Pinus nigra austriaca* – *Quercus palustris* – *Malus winter gold*
Cornus mas – *Amelanchier canadensis* – *Viburnum tinus* – *Cornus sanguinea* – *Perovskia little spire*
Spiraea golden princess



Le cadre de vie et les actions environnementales

Le désherbage alternatif

Depuis trois ans, la commune n'utilise plus de produit herbicide, sauf pour le cimetière.

Afin d'aller encore plus loin dans cette démarche, le service espaces verts procède à des tests d'enherbement des allées et des plantations de sedum inter tombes afin de tendre vers le zérophyto.

En liaison avec le document de gestion différenciée, nous aimerions mettre en place un plan de gestion de l'herbe, nous permettant d'inventorier les diverses pratiques de désherbage alternatif à appliquer en fonctions des endroits, des revêtements et des fréquences de passage.

Ce plan sera évolutif. Il permettra à l'ensemble de l'équipe municipale de s'adapter en faisant évoluer nos pratiques, nos objectifs et nos mentalités.

L'acquisition de matériel de désherbage alternatif : une solution pour aller plus loin



Afin de lutter contre la pollution de l'eau par les pesticides sur la commune, la municipalité fait l'acquisition de matériel de désherbage.

La voirie est désherbée de manière mécanique (piochage, brossage, réciprocatore) et au gaz (ripagreen).

Il en est de même avec les terrains et chemins stabilisés.

L'objectif d'acquisition de ce matériel est de poursuivre notre démarche vers le zérophyto, mais cela ne se fera pas sans une réelle conscience collective.

En effet, les pratiques d'entretien traditionnelles chassent la nature de nos espaces publics. La notion du PROPRES envahit nos rues, ruelles, excluant toutes mauvaises herbes.

Même si les abords de bâtiments publics sont entretenus de façon plus attentive, certaines espèces spontanées qui poussent dans une fissure de voirie ou le long d'un mur peuvent être conservées.



Ruine de Rome – Centaureus – Pavot

La gestion de l'herbe participe à la végétalisation de l'espace.

Une meilleure gestion de l'eau

Les agents communaux mettent tout en œuvre pour économiser les ressources naturelles et notamment l'eau. Pour ce faire différentes techniques culturales sont appliquées :

- Plantations d'arbustes et de vivaces ;
- Mise en place de paillage ;
- Utilisation d'engrais organique ;
- Installation de récupérateur d'eau de pluie sur chaque parcelle des jardins familiaux.

Le service technique est doté d'une réserve d'eau de 800 m³ alimentées par les différentes toitures du service. Cette réserve d'eau est équipée d'une station de pompage nous permettant d'arroser nos différents massifs et espaces verts, ainsi que de laver les différents véhicules de service.

240 m³ d'eau sont nécessaires chaque année pour les massifs. Cette cuve nous permet donc d'être autonomes.

Les jardins familiaux

La commune abrite 26 parcelles dans le cadre des jardins familiaux qui sont répartis sur deux sites : les jardins rue Verlaine et les jardins rue Aristide Briand.

Il s'agit d'un véritable lieu de vie et d'échanges où poussent légumes, fruits et fleurs.

Chaque parcelle des jardins Verlaine est équipée d'un chalet individuel et d'un récupérateur d'eau de pluie qui ont été financés par la commune.

Le retour à des pratiques raisonnées pour la protection de l'environnement et la préservation de la biodiversité

Au-delà d'une gestion économe et responsable avec l'utilisation de paillages, de récupération d'eau, de fleurissement raisonné, la commune n'utilise ni insecticide ni fongicide. Préserver la biodiversité implique une intervention limitée sur la nature. C'est dans cette optique que Tomblaine pratique des fauches tardives sur les espaces rustiques et naturels.

On trouve désormais des variétés qui s'étaient naturellement éliminées, phénomène dû aux tontes rases.

Outre une flore intéressante, c'est également une faune que l'on souhaite préserver, c'est dans cette optique que plusieurs boîtes à mésanges et zones refuges (pierriers, tas de branches) ont été installées dans le parc Brassens, l'Espace Naturel Sensible et les écoles.

Valorisation des déchets



Les agents du service technique sont sensibilisés au recyclage des déchets qui sont triés et ramenés en déchetterie

La totalité des déchets verts (66,38 tonnes en 2018) sont ramenés vers une plate-forme de compostage. Le cimetière est doté de quatre bacs de déchets verts afin d'inciter la population au tri.

Des colonnes de tri sont à disposition de la population.

Animation et valorisation du territoire

Vers plus de communication avec la population

Le site Internet de la commune réserve une rubrique spécifique au cadre de vie et développement durable au travers de :

- L'Espace Naturel Sensible ;
- Le fleurissement ;
- Le tri des déchets ;
- Les subventions pour acquisition de capteur solaire et récupérateur d'eau.

Régulièrement, le site Internet met en avant les actions menées sur le territoire communal.

Le bulletin municipal propose systématiquement un article permettant de retrouver des informations variées sur le respect de l'environnement et sur les gestes écocitoyens du quotidien.

L'Espace Naturel Sensible s'est doté de plusieurs panneaux d'information pédagogiques sur la faune et la flore de cet espace courant 2019.

Des panneaux in situ sont installés au niveau du parc Brassens pour sensibiliser chaque promeneur sur les fauches tardives et l'intérêt écologique des mares. Ils apportent quelques éléments d'explication sur le fonctionnement des organismes auxiliaires, des habitants de la mare et les végétaux des prairies urbaines.



Exemple de panneau implanté au Parc Georges Brassens



Exemples de signalétique implantée à l'Espace Naturel Sensible

La mise en place de thématique pour nos espaces verts

En 2018, le choix s'est porté sur la mise en place d'hôtels à insectes.

Notre objectif est de susciter la curiosité de chacun, d'installer le dialogue et l'échange autour du principe de préservation et protection de la biodiversité.

Deux matinées sont organisées sur la commune pour la restitution de compost.

Une matinée « Propreté » avec des bénévoles est proposée pour le ramassage de débris à l'Espace Naturel Sensible.



Les animations pédagogiques tournées vers les enfants

La commune, en lien avec les écoles maternelles et élémentaires ainsi que le centre de loisirs, organise des actions tournées vers le respect de la nature et la prise de conscience collective d'agir ensemble.



Boîtes à livres, nichoirs, jardins potagers, composteurs, récupérateurs d'eau de pluie.



Concours des maisons fleuries



La commune organise son propre concours interne des maisons fleuries. Il s'agit pour nous de faire participer la population à une réflexion globale d'embellissement.

De juillet à septembre, les membres du jury effectuent des passages dans les rues de Tomblaine afin de relever les décorations florales de chacun.

Les catégories sont :

- Maisons avec jardins visibles de la rue ;
- Balcons et terrasses ;
- Fenêtres et murs.

Chaque année à l'automne, la municipalité met à l'honneur tous les Tomblainois et Tomblainoises qui se sont investis à l'embellissement de leur quartier en leur décernant un prix au cours d'une sympathique et conviviale rencontre.



